

REUNION ISS – DGPA – 15 octobre 2007

Intervention FORCE OUVRIERE

(en complément des interventions catégorielles pour chaque corps concerné par l'ISS)

FORCE OUVRIERE revendique cette réunion de concertation sur l'ISS depuis plus de deux ans ! La dernière date d'avril 2005. Il n'y en a donc jamais eu depuis la mise en place de la DGPA malgré nos demandes quotidiennes.

Pour nous, cette réunion doit permettre d'échanger sur tous les sujets de l'ISS, y compris ceux nécessitant des modifications réglementaires. Il n'est pas certain, vu l'heure de début de cette réunion, que celle-ci suffise à tout traiter surtout avec un arriéré de 2 ans !

Pour nous, les points essentiels de nature transversale sont les suivants. Ils ne sont pas les seuls et ne reprennent pas les revendications catégorielles que les syndicats nationaux FO défendent pour chaque corps concerné par l'ISS et sur lesquelles nous reviendrons également.

Sur l'année de décalage

Nous condamnons le fait qu'une partie du MEDAD (ex Equipement) reste le dernier à ne pas avoir rattrapé ce différé de la rémunération des fonctionnaires ;

Nous rappelons l'engagement pris le 7 mars 2005 par le directeur du personnel, des services et de la modernisation lors d'une rencontre avec une délégation de la FEETS-FO, que le rattrapage soit mis en oeuvre dès le 1^{er} janvier 2006 ;

Nous exigeons donc de nouveau avec fermeté qu'il y soit procédé dès 2007 ;

En conséquence, nous demandons une concertation réelle, immédiate et approfondie sur cette revendication de droit, qui doit aboutir à des mesures urgentes ;

Faute de quoi nous prendrons toutes les initiatives utiles, y compris au niveau juridique, pour faire reconnaître et préserver les droits des bénéficiaires ;

Sur la valeur du point

Nous condamnons l'absence de la revalorisation du point d'ISS en 2007 (au titre de l'année 2006) ;

Il est inadmissible de ne pas augmenter le taux au moins comme les traitements, surtout quand on sait que les régimes indemnitaires des corps administratifs et des PNT ont été revalorisés bien au delà (ce que FO défendait également, très logiquement, pour TOUS les corps) ;

Nous dénonçons la perte de pouvoir d'achat sur l'ISS de 12,1 % entre 2000 et 2006 et nous exigeons donc son rattrapage immédiat, suivi d'une réévaluation annuelle systématique de la valeur du point, au minimum à la hauteur de l'inflation ;

Nous rappelons l'engagement ministériel d'un plan pluriannuel de revalorisation ;

Sur l'intégration de l'ISS dans les droits à pension

Nous constatons le prélèvement partiel mis en place sur le régime indemnitaire ;

Nous condamnons le principe d'une caisse de retraite par capitalisation, au détriment d'un régime garanti par les employeurs et nous dénonçons l'engagement notoirement insuffisant des employeurs ;

Ce dispositif conduira à des compléments de retraite d'un montant non défini mais probablement dérisoire ;

Aussi, nous exigeons en conséquence l'intégration des régimes indemnitaires au régime de pension des fonctionnaires et les revalorisations équivalentes ;

Sur les circulaires du 13 juillet 2007

Nous prenons acte de la sortie des circulaires du 13 juillet 2007 mais regrettons le manque de concertation et le fait que celles-ci ne répondent pas aux nombreux problèmes liés à l'ISS et que, parfois même, elles les aggravent ou en créent de nouveaux ;

Nous condamnons le fait que l'administration ait encore encouragé la dégradation du dialogue social en laissant les services s'affranchir en 2007 de toute obligation d'organiser des réunions de concertation par corps sur les propositions de coefficients individuels et informer tardivement les agents, les privant ainsi de toute possibilité de défense individuelle et collective ;

Sur l'expérimentation en cours en Administration centrale (ex MTETM)

Nous condamnons la circulaire du 23 juillet 2007, non concertée, instaurant des dérogations à la circulaire du 13 juillet pour les DAC de l'ex-MTETM visant à regrouper les corps concernés par l'ISS dans seulement trois

groupes d'harmonisation ;

Nous dénonçons le gel du montant d'ISS versé incité par cette expérimentation et les dérives qu'elle entraîne (notamment prendre à des grades ou des corps pour en augmenter d'autres) ;

Nous exigeons l'abandon immédiat de cette expérimentation et le retour à des commissions indemnitaires par grade ou par corps, respectueuses d'une moyenne de 1 pour chacun.

Sur les intérim

Nous dénonçons l'adossment de dotations d'intérim accordé au BOP à des objectifs de suppressions d'effectifs ;

Nous demandons que ces dotations soient basées sur le montant total de l'ISS qu'un titulaire du poste aurait touché s'il avait été présent ;

Nous dénonçons l'utilisation détournée des coefficients individuels pour pallier l'insuffisance, voire l'absence, de majoration de la masse salariale nécessaire à cette rémunération ;

Nous exigeons que tous les services du MEDAD (notamment les services de l'ex-MEDD) bénéficient de dotations d'intérim ;

Sur les bonifications

Nous exigeons le rétablissement de l'ensemble des bonifications indemnitaires (territorialité, parc, séniorat...) quel que soit l'échelon de l'agent ;

Nous réclamons une concertation immédiate pour définir l'arrêté définissant les postes et fonctions éligibles à bonification et, dans ce cadre, l'élargissement des postes actuels ouvrant droit à bonification à l'ensemble des services du MEDAD ;

Sur la modulation par services

Nous réclamons la suppression des coefficients de services après alignement sur le coefficient le plus élevé, les réorganisations à l'Équipement et désormais au MEDAD ayant conduit à des situations intolérables (coefficients différents sur un même site, parfois dans un même service).

Nous revendiquons en conséquence l'alignement immédiat des coefficients de tous les services sur la valeur la plus élevée de 1,20 ;

Nous exigeons la compensation de la suppression de l'indemnité d'éloignement pour les DOM-TOM ;

Sur la modulation individuelle

Nous dénonçons les pratiques discriminatoires de certains chefs de services attribuant encore sans aucune justification, des coefficients individuels largement inférieurs à 1 (parfois même en deçà des minima prévus par les textes réglementaires) à des agents, au seul motif qu'ils sont en première affectation, qu'ils viennent de changer de grade ou d'affectation, ou bien qu'ils sont proches d'un départ en retraite. C'est intolérable !

Si cela ne cesse pas immédiatement, dès l'ISS 2006 versé en 2007, nous appellerons les agents concernés à saisir les instances ou juridictions compétentes (Tribunal Administratif / Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) pour non-respect des textes et pour discrimination ;

Nous exigeons en conséquence que les agents concernés perçoivent sans délai les sommes injustement retenues ;

Nous demandons que la dotation d'ISS soit déterminée par acomptes mensuels égaux à 100 % des 1/12ème de l'ISS de l'année précédente ;

Nous condamnons l'instauration d'un coefficient de service de 0,85 et d'un coefficient individuel de 1 pour les thésards instaurant une dégradation de 10% les deux premières années et de 15% les suivantes ;

Nous n'acceptons pas l'harmonisation par le DRE, responsable de BOP, juge et partie, des coefficients individuels de différents corps ou grades ;

Nous fustigeons les tentatives d'utiliser l'ISS comme variable d'ajustement de la masse salariale des BOP.

Nous revendiquons l'abrogation des coefficients de modulation individuels, seule décision à même de permettre de stopper toutes les inégalités constatées.